

**Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2019, 20 heures 30.**

**Présidente : Claudine BULLE-LESCOFFIT
Secrétaire : François AYMONIER**

Présents : Roger BELOT, François AYMONIER, Elodie GUYOT, Jean-Michel GIRARD, Adeline WATIEZ, Sylviane HENRY, Sandra ANDRE, Patrice BULLE.

Retard excusé : Gérard TISSOT ROBBE, procuration à Jean-Michel GIRARD.

Absents excusés : Laura DURAND procuration à Roger BELOT ; Bertrand TYRODE procuration à Claudine BULLE LESCOFFIT ; Matthieu CASSEZ procuration à François AYMONIER ; Patrice BRACHOTTE, procuration à Sandra ANDRE ; Antoine SIGILLO.

Le présent conseil municipal a été convoqué dans les délais réglementaires à la suite de la réunion du 8 mars 2019 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2019.

2) Délégation du Maire.

Changement de communauté de communes. Depuis l'automne 2017, les élus ont travaillé ensemble sur le projet de changement de communauté de communes en vue de rejoindre le Grand Pontarlier. Le Conseil a délibéré à l'unanimité le 13 décembre 2017 en faveur de ce projet. Au reçu de la décision négative du Préfet le 7 février 2019, nous avons évoqué lors de la réunion des élus sur le débat d'orientation budgétaire le 21 février dernier, les diverses solutions qui s'offraient à nous :1) attendre 2020, 2) chercher un accord avec la CCLMHD ou 3) déposer un recours. Au vu des éléments dont nous disposons ce jour-là, le recours paraissait une voie difficile. Toutefois, les élus présents ont souhaité que cette solution soit quand même approfondie. Ce qui a été fait. Un recours avec des effets avant mars 2020 ne serait pas totalement irréaliste. « Qui ne tente pas tout, ne tente rien ». C'est pourquoi notre avocat est en train de faire les ultimes vérifications sur la possibilité d'un recours. Dans l'hypothèse où les vérifications aboutissent, un recours sera déposé devant le tribunal administratif de Besançon, par le maire qui peut agir en application de la délégation qui lui a donnée par le Conseil le 21 mai 2015.

3) à 6) Vote du compte administratif - compte de gestion 2018.

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées en 2018, budget par budget, en fonctionnement comme en investissement. Ce compte est tenu par la Commune.

Le compte de gestion est celui tenu par le comptable public. Le Conseil est invité à constater l'identité absolue de nos écritures avec celles du comptable public ; c'est le cas puisque ce dernier a validé nos comptes.

En 2018, la Commune a géré le budget communal (ou principal) et 3 budgets annexes : Bois, Eau et Lotissement des Buclés II. Ce dernier, clôturé en 2018, a connu des opérations d'ordre relatives à un montant de TVA, qu'il convient de faire apparaître.

Le budget réalisé en 2018 et le budget prévisionnel 2019 sont présentés dans leurs grandes lignes.

Le maire quitte la salle du Conseil.

Roger BELOT, Premier Adjoint, assure la présidence de la séance.

Arrivée de Gérard TISSOT ROBBE à 21h30.

Budget communal :

	Section Investissement		Section Fonctionnement	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	551 614.21	863 002.80	1 106 374.29	1 341 620.03
Résultat de l'exercice 2018	311 388.59		325 245.74	
Résultat reporté 2017	- 263 855.97			
Résultat de clôture	47 532.62		325 245.74	
TOTAL	372 778.36			

Le compte administratif 2018 est en conformité totale avec les écritures du compte de gestion.

Le Maire est absent au moment du vote.

Le Conseil municipal **constate l'identité** entre le compte administratif et le compte de gestion.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

Le Conseil municipal **approuve le compte administratif 2018** du Budget Communal.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

Budget Eau :

	Section Investissement		Section Exploitation	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	154 273.26	119 029.30	161 652.13	191 611.41
Résultat de l'exercice 2018	- 35 243.96		29 959.28	
Résultat reporté 2017	37 588.13		341 263.37	
Résultat de clôture	2 344.17		371 222.65	
TOTAL	373 566.82			

Le compte administratif 2018 est en conformité totale avec les écritures du compte de gestion.

Le Maire est absent au moment du vote.

Le Conseil municipal **constate l'identité** entre le compte administratif et le compte de gestion.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

Le Conseil municipal **approuve le compte administratif 2018** du Budget Eau.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

Budget Les Buclés II :

	Section Fonctionnement	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	165.49	0
Résultat de l'exercice 2018	- 165.49	
Résultat reporté 2017	165.49	
Résultat de clôture	0	

Le compte administratif 2018 est en conformité totale avec les écritures du compte de gestion.

Le Maire est absent au moment du vote.

Le Conseil municipal **constate l'identité** entre le compte administratif et le compte de gestion.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal **approuve le compte administratif 2018** du Budget Les Buclés II.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Bois:

	Section Investissement		Section Fonctionnement	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	15 010.00	35 061.25	396 054.09	469 897.09
Résultat de l'exercice 2018	20 051.25		73 843.00	
Résultat reporté 2017	8 376.25		73 320.80	
Résultat de clôture	20 051.25		147 163.80	
TOTAL	167 215.05			

Le compte administratif 2018 est en conformité totale avec les écritures du compte de gestion.

Le Maire est absent au moment du vote.

Le Conseil municipal **constate l'identité** entre le compte administratif et le compte de gestion.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

Le Conseil municipal **approuve le compte administratif 2018** du Budget Bois.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

Pour chacun des comptes administratifs (budget communal + budgets annexes), les élus présents sont invités à signer la feuille de présence (hors le maire). C'est une formalité obligatoire.

Le Maire réintègre la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

7) Affectation de résultats 2018 – Budget Principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2018,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2018 : 325 245.74 €

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement

Section investissement (c/1068) 325 245.74 €

Vote : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE, Patrice BRACHOTTE)

8) Impôts Locaux – vote des taux.

Le Maire ouvre le débat sur les taux de la fiscalité locale.

A l'issue du débat, considérant que la Commune ne cesse d'investir au bénéfice du bien-être des habitants et qu'il convient d'augmenter progressivement les ressources fiscales de la Commune, le Conseil Municipal se prononce pour une hausse modérée de 1% des bases sur lesquelles est calculé le taux des impôts locaux. Cette hausse de 1% correspond à un résultat attendu de + 4400 euros pour l'année 2019 soit en moyenne 3,27 euros par habitant. Le Conseil municipal a estimé que la hausse devait être très modérée en raison de la hausse des taux communautaires.

	Produit attendu de base	Taux de référence de 2018	Taux d'augmentation	Nouveau taux pour 2019	Produit attendu pour 2019
Taxe d'habitation	281 473 €	14.18 %	1 %	14.32 %	284 252 €
Taxe foncière (bâti)	113 388 €	8.59 %	1 %	8.68 %	114 576 €
Taxe foncière (non bâti)	24 041 €	16.93 %	1 %	17.10 %	24 282 €
CFE	22 435 €	15.20 %	1 %	15.35 %	22 657 €
TOTAL	441 337 €				445 767 €

Vote : 14 Pour : 11 Contre : 2 (Gérard TISSOT ROBBE et Elodie GUYOT parce que cette hausse est concomitante à celle de la hausse des taux communautaires) Abstention : 1 (Adeline WATIEZ).

9) à 11) Vote des budgets primitifs

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le projet de budget primitif pour 2019. Le budget de la Commune comporte le budget principal et pour 2019, deux budgets annexes, Bois et Eau, avec pour chacun d'eux, les dépenses et les recettes, en fonctionnement et en investissement.

Les dépenses prévues, inscrites ligne par ligne (= article par article) sont fongibles entre elles au sein du chapitre. En cours d'année le Conseil peut voter des décisions modificatives pour transférer des sommes d'un chapitre à un autre à l'intérieur de chaque section, en fonctionnement comme en investissements.

Budget Eau (budget de nature industrielle et commerciale) :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 554 263.50 € - Recettes : 554 263.50 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 252 103.50 € - Recettes : 252 103.50 €

Ce budget voté habituellement en suréquilibre de l'ordre de 130 000 € est voté, pour l'année 2019, à l'équilibre car est prévu un reversement, rendu possible à titre exceptionnel et ponctuel, sur le budget communal de 130 000 €. Au moment où il est question pour les communes de perdre la compétence Eau, ce reversement préserve les intérêts de la Commune.

Vote : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE et Patrice BRACHOTTE)

Budget Bois

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 506 285.00 € - Recettes : 506 285.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 41 500.00 € - Recettes : 41 500.00 €

Vote : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE et Patrice BRACHOTTE)

Budget principal :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 403 806.50 € - Recettes : 1 403 806.50 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 559 851.65 € - Recettes : 1 559 851.65 €

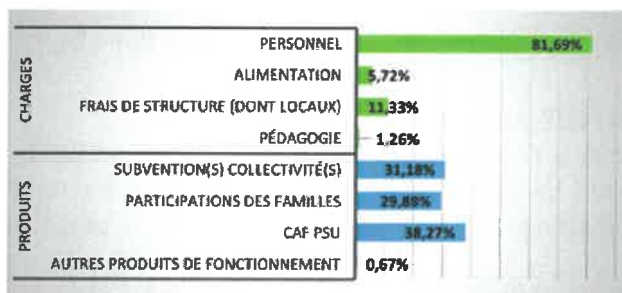
Les investissements prévus en 2019 portent principalement sur l'achèvement du chantier du Presbytère, l'achat du bâtiment de l'ex-colo, et la sécurisation routière du bas du village, face à la nouvelle fromagerie.

Vote : 14 Pour : 11 Contre : 2 (Sandra ANDRE et Patrice BRACHOTTE s'opposent à la réhabilitation du presbytère et à l'achat de l'ex-colo) Abstention : 1 (Patrice BULLE)

Les conseillers sont invités à signer l'exemplaire de chacun des budgets ce qui atteste qu'ils étaient présents lors du vote. C'est une formalité obligatoire. A noter que le public pourra consulter au secrétariat de Mairie ou sur le site Internet le dossier du budget 2019 à partir du 15 avril.

12) Vote du budget « Familles Rurales – multi accueil »

Le Maire présente le budget « crèche » 2019 de l'association, à l'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 300 491,00 €. La participation de la commune est de **89 801, 10 euros**, les ressources étant ventilées comme suit :

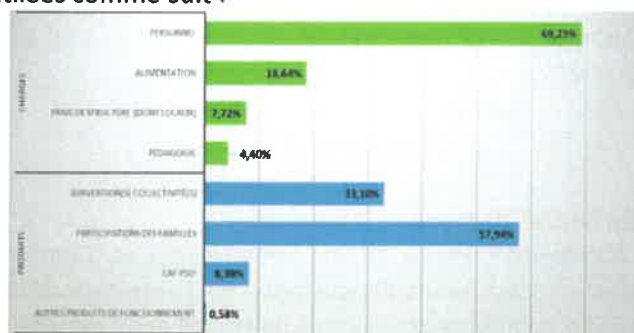


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget et autorise le Maire à le signer et tout document y afférent.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

13) Vote du budget « Familles Rurales – périscolaire ».

Le Maire présente le budget « périscolaire » 2019 de l'association, à l'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 121 062,80 €. La participation de la Commune est de **40 069,45 euros**, les ressources étant ventilées comme suit :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget et autorise le Maire à le signer et tout document y afférent.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

14) Don de l'Association « Trottinette ».

Le Maire explique que l'association Trottinette, historiquement en charge du multi-accueil aux Fourgs, est actuellement en fin de procédure judiciaire avec l'ADMR 25. Lorsque l'action en justice aura pris fin, l'association envisage d'attribuer à la Commune le solde de ses actifs. D'ores et déjà, un premier don, de 100 000 euros, est parvenu en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal qui remercie l'association pour la conduite exemplaire de ce dossier, autorise le maire à encaisser pour le compte de la Commune la somme de 100 000 euros.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

15) Remboursement d'assurance.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en règlement d'un dossier, l'assureur GROUPAMA soumet les remboursements suivants pour le sinistre du 3 septembre 2018 (choc d'un véhicule contre la barrière de protection de l'entrée dans le bus scolaire) : 864,09 euros au titre de la franchise et 538,80 euros au titre du solde des travaux.

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de l'assurance et autorise le maire à les encaisser.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

16) Admission en non-valeur.

Le Maire explique qu'une admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué normalement, notamment pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de valider la demande d'admission en non-valeur 3476840511/2018 présentée par le trésorier principal sur le budget eau, pour une facture de 106,40 € avec restant dû de 3,00 €. Cette opération permet d'apurer la comptabilité communale.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

17) Présentation du PEDT 2018-2021

Elodie GUYOT indique que la Commission Enfance Jeunesse a travaillé sur le Projet Educatif Territorial de la Commune. L'objectif de ce document c'est de mobiliser les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Ce projet doit permettre un partenariat entre la Commune et les services de l'Etat (DSDEN, Jeunesse et Sports, etc) afin de soutenir les actions correspondant à des besoins identifiés sur notre territoire. Il doit favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux et contribuer à la réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires et à l'accès du plus grand nombre d'enfants aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le périscolaire est confié à l'association Familles Rurales qui mettra en œuvre avec la Commune une action concertée et coordonnée au moyen de deux Comités de pilotage, le Comité sur le périscolaire et le centre de loisirs. Le nouveau projet est présenté dans ses grandes lignes : mise en service du presbytère (médiathèque et périscolaire), plan mercredi à partir de la rentrée 2019 et création d'espaces dédiés aux enfants à partir de 2020.

Le Conseil Municipal n'apporte pas de modification au projet et après en avoir délibéré autorise le maire à signer le PEDT pour 2018-2021.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

18) Modification des heures de travail d'un agent

Un adjoint technique d'entretien assure 18h45 hebdomadaires. Compte-tenu du nombre d'heures supplémentaires réalisées et considérant l'importance de l'entretien de locaux (école) qui accueillent des enfants, il conviendrait d'augmenter son temps de travail pour passer à 23 heures hebdomadaires. Son service actuel, soit 861 heures annualisées, est actuellement calculé comme suit :

- Grandes vacances : = 53 h
- Petites vacances : 4 semaines X 22 h = 88 h
- Période scolaire : 36 semaines X 20h = 720 h

La proposition est de passer à **1060** heures annualisées réparties ainsi :

- Grandes vacances = 116 h
- Petites vacances : 4 semaines X 30 h = 120 h
- Période scolaire : 36 semaines X 24h = 824 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette nouvelle quotité horaire.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

19) Presbytère.

a. Lot n°7 : devis de modification de porte coulissante.

Roger BELOT explique qu'il s'agit de modifier le mode de cloisonnement de la salle de sieste au sein du projet de locaux attribués à l'accueil périscolaire. Il convient de poser un cloisonnement intérieur en installant 5 panneaux de 80 cm de large, plutôt que 4 panneaux de 101,5 cm, la déduction de la largeur des panneaux permettra d'éviter qu'une fois repliés, ils obstruent partiellement l'embrasure d'une fenêtre. Les conséquences financières sont les suivantes :

- Suppression d'un bloc-porte : - 389 € HT
- Ajout d'une cloison 5 pans : + 1 930 € HT

Soit une plus-value de 1 541,00 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le nouveau devis d'un montant de 1 541,00 €HT et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent, dont l'avenant en découlant.

Vote : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE et Patrice BRACHOTTE)

b. Lot n°3 : ajout d'une poutre de soutènement.

Roger BELOT explique que la modification porte sur le lot 3 (Gros œuvre) résultant de l'installation d'une poutre béton supplémentaire lors des travaux, afin de permettre les opérations de démolition sans mettre en danger la solidité du bâtiment ; cette modification implique une plus-value de 3514,05€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce nouveau devis d'un montant de 3 514.05€ HT et autorise le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent, dont l'avenant en découlant.

Vote : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE et Patrice BRACHOTTE)

20) Presbytère : avenant sur le lot n°6

Roger BELOT présente un avenant sur le lot 6 (menuiseries extérieures) qui fait l'objet d'une moins-value résultant de la suppression des volets sur rails qui n'existaient pas lors de la construction du presbytère et qui ont été rajoutés par la suite ; le montant de la moins-value est de 10 873,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant et toute pièce s'y rapportant.

Vote : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sandra ANDRE et Patrice BRACHOTTE)

21) DIA au 3, rue de l'Orgère

Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain pour la propriété bâtie 3, Rue de l'Orgère.

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote : 14 Pour ne pas préempter : 14 Contre : 0 Abstention : 0

22) A -Motion de soutien aux urgences de Pontarlier

Le Conseil municipal de la Commune des Fourgs a pris connaissance du malaise et des problèmes d'organisation du service des URGENCES du CHI de Haute Comté de Pontarlier qui couvre un territoire plus étendu (par suite notamment de la fermeture des urgences de Champagnole) sans que les moyens n'accompagnent cette extension.

Ce service est fréquenté très régulièrement par les habitants des Fourgs qui apprécient de disposer dans leur immédiate proximité un tel service spécialisé dans les urgences.

A l'unanimité, le Conseil Municipal des Fourgs décide de soutenir les personnels de ce service, qui demandent des conditions correctes de fonctionnement tant pour eux-mêmes, personnels soignants des urgences, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et de l'Unité Hospitalière de Très Courte Durée, que pour les patients auxquels le service doit sécurité et qualité des soins.

C'est pourquoi le Conseil Municipal des Fourgs demande à Monsieur le Président de l'ARS :

- De tout mettre en œuvre dès à présent et sans attendre les résultats de l'audit qui parviendront en décembre 2019, pour donner aux URGENCES du CHI de Pontarlier les moyens humains et financiers nécessaires pour renforcer l'organisation du service et notamment celui de nuit ;
- Et en particulier de bien vouloir procéder au plus vite aux embauches les plus urgentes, qui permettront que les conditions de travail du personnel actuellement en souffrance, redeviennent satisfaisantes, offrant des garanties de sécurité et de qualité, grâce à un personnel renforcé, qui se sente soutenu et qui puisse être plus disponible pour les patients.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

B- Motion de soutien au Pôle de psychiatrie du Haut Doubs.

Le maire présente le courrier que le collectif du pôle de psychiatrie du Haut-Doubs a adressé au directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le Conseil Municipal des Fourgs qui a eu l'occasion de constater la dégradation du service rendu à la population alors que les besoins sont avérés, s'associe à l'action des personnels. Ceux-ci dénoncent notamment les coupes budgétaires toujours plus importantes qui empêchent les services médicaux d'exercer dans des conditions garantissant la dignité des patients, la continuité des soins et qui provoquent au sein des personnels, des épisodes de souffrance au travail.

C'est pourquoi le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de l'ARS :

- De considérer que le Pôle psychiatrique du Haut Doubs est un service dont l'existence ne doit pas être remise en cause ; plus l'intervention est précoce, plus la dégradation de la santé mentale est limitée ;
- De tout mettre en œuvre pour assurer à ce service des moyens humains et financiers pérennes ;
- De maintenir les postes supplémentaires dans la mesure où le service fonctionnait déjà quotidiennement en effectif minimum.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

23) Motion de soutien aux services de l'ONF

Le Conseil Municipal des Fourgs soutient les personnels de l'Office National des Forêts du Doubs. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles...

A l'heure du dérèglement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil Municipal des Fourgs demande à l'Etat :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- La réaffirmation de l'objectif premier de l'ONF à savoir la nécessaire gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Vote : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 (Gérard TISSOT ROBBE)

24) Adhésion de la Commune à l'ASA (Association syndicale Autorisée) des Buclés

La Commune des Fourgs est concernée par la création de l'ASA des Buclés car elle est propriétaire de 25 parcelles situées dans le périmètre de l'ASA, pour une surface de 87 ha 27 a 66 ca qui représente 40,1 % de la superficie de la future ASA qui a pour objectif de restaurer et créer les pistes et places de dépôts nécessaires à une bonne gestion de la forêt. Ce projet est subventionné à 70% sur fonds européens. La participation de la commune est estimée à 83 119,98 euros sans l'intervention du fonds européen. Avec la subvention, l'estimation est de 33 342,35 euros ; l'adhésion à l'ASA procure à la Commune une économie de l'ordre de 50 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la Commune à l'ASA des Buclés et autorise le Maire à signer le bulletin et tout document nécessaire à la création de l'ASA.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

25) Désignation d'un représentant de la Commune pour la création et gestion de l'ASA des Buclés

Le Maire indique qu'il convient de désigner un élu qui représentera les intérêts de la Commune au sein de l'ASA. Ses premiers actes seraient, si besoin est, de défendre les intérêts de la Commune pendant et après l'enquête publique qui se déroule du 1^{er} au 20 mars, et de représenter la Commune lors de l'assemblée générale constitutive fixée le 19 mai prochain.

Elle propose de désigner Matthieu CASSEZ, co-président de la commission municipale Agriculture-Forêt, comme représentant de la commune pour les questions relatives à la création et la gestion de l'ASA.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne Matthieu CASSEZ es qualité.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

26) Représentation de la Commune au Syndicat des Eaux de Joux

Le Maire expose que dans un souci de clarification de la représentation de la commune dans des instances extérieures, et dans la mesure où les deux élus désignés à cet effet ne peuvent pas assurer régulièrement cette représentation, il est proposé de désigner Roger BELOT délégué de la compétence Eau pour la commune, comme représentant titulaire au Syndicat des Eaux de Joux.

Titulaire : M. Roger BELOT

1^{er} Suppléant : M. Gérard TISSOT-ROBBE

2nd Suppléant : M. Bertrand TYRODE.

Vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

27) Achat d'un nouvel engin de déneigement/tonte – accord de principe.

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il paraît nécessaire que la commune s'équipe d'un nouvel engin utilisable hiver (fraise-lame-saleuse-) /été (tondeuse-épareuse-balayeuse). L'engin en question est d'une puissance moyenne (46 CH) et réaliserait des travaux fins que ne permettent ni le camion ni le tracteur. Le prix estimé de ce matériel avec ses accessoires est d'environ 80 000 € pouvant être financé par un crédit-bail sur 6-7 ans, dont la première mensualité serait plus importante que les suivantes. L'achat de ce matériel permettrait une plus grande souplesse de fonctionnement, ainsi que la réalisation de tâches non effectuées à ce jour ou qui le sont dans des conditions de pénibilité et/ou d'insuffisante sécurité sanitaire (par exemple le balayage) ; il devrait réduire les frais de fonctionnement de la commune qui fait appel à des prestations privées pour certaines de ces opérations, notamment pour le déneigement et la tonte des bordures de route des Rangs à l'Office de Tourisme. Cette longueur de voies va être augmentée par les nouvelles liaisons douces qui vont être créées entre le bas du village et les Petits Fourgs du Haut, derrière la station-service, ce qui alourdirait les prestations privées. Bien entendu, l'achat de l'engin entraînera une réorganisation des tâches des employés communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider sur le principe ce projet. Il autorise le maire à lancer la procédure de consultation (marché public) pour l'achat de ce matériel. Une seconde délibération sera prise afin de valider le résultat de l'appel d'offres.

Vote : 14 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 5 (Elodie GUYOT, Adeline WATIEZ, Sylviane HENRY, Patrice BRACHOTTE, Sandra ANDRE)

28) Divers.

Acquisition par la Commune du bâtiment de l'ex-colo : Signature chez le notaire **mardi 12 mars 2019**.
(Délibération du Conseil le 10 mars 2016 – Fin de trois ans de procédure).

Le chantier de l'ex-presbytère : le calendrier des travaux a pris quelques semaines de retard. Toutefois, la dalle de rez-de-chaussée a été posée le 6 mars et l'installation de l'ascenseur reste prévue en mai prochain.

La Poste : Les responsables de La Poste souhaitent fermer le bureau de Poste des Fourgs. Le Conseil Municipal a déjà délibéré en 2015, en faveur d'une agence postale communale qui pourrait prendre la relève et assurer aux habitants des Fourgs une prestation quasiment équivalente à celle d'aujourd'hui. Pour bénéficier de manière certaine des aides de La Poste, il faudrait que la Commune soit en état de produire les factures des travaux avant la fin 2019 et donc que les travaux d'aménagement soient réalisés. Un cabinet d'étude a été contacté pour la réalisation des plans du bâtiment existant (comprenant la fromagerie) afin de voir dans quelles conditions il serait possible de concevoir un projet d'ensemble quitte à n'en réaliser dans une première tranche, qu'une partie qui concernerait la Poste.

Le projet de renouvellement des installations de distribution de **l'Alimentation en Eau Potable (AEP) à Haute-Joux et aux Granges Berrard** : ce projet a fait l'objet de la part de Benoît CIRESA Ingénierie, d'un rapport reçu en mairie cette semaine. Il sera présenté à la commission compétente, qui devra étudier les différentes hypothèses.

La fromagerie : le déménagement se poursuit. L'installation dans les nouveaux locaux est prévue pour le printemps 2019. Félicitations pour la médaille d'argent attribuée au mont d'or.

Eclaircissements des communaux : le dossier portant sur 1450 m³ de bois d'éclaircies est parti à la DDT cette semaine.

Le **Festival des Terroirs sans Frontière** (Sainte-Croix-Les Fourgs) aura pour thème : les Armaillis. Réservez votre week-end des 24 et 25 août 2019.

Réunions des acteurs touristiques : François AYMONIER indique que la Commune a organisé deux réunions des acteurs touristiques : la première, le 4 février, a permis d'établir la liste, qui a été affichée, de toutes les manifestations particulièrement nombreuses qui ont été organisées au sein de la commune entre le 8 février et le 8 mars 2019 ; la seconde le 11 mars en vue de la structuration des acteurs touristiques dans le cadre de l'association des commerçants. Il a été convenu d'une nouvelle réunion le 3 juin prochain pour la préparation de la saison estivale.

Sur l'agenda communal :

Jeudi 21 mars 18h45 Réunion du Pôle Associatif CCLMHD.

Vendredi 22 mars, 18h : Conseil d'Ecole.

Mercredi 3 avril 20h Sainte Croix : Réunion du Comité du Festival des Terroirs sans Frontière.

Prochain Conseil Municipal vendredi 5 avril 2019, 20h30.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire

Claudine BULLE-LESCOFFIT



Le Secrétaire

François AYMONIER